

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les Lois n°82.213 et 82.623 des 02 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le Code de la Route,
- VU la demande par email du 07 septembre 2018 de la société COLAS NORD-EST,
- CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des piétons et des usagers de la route pour la mise en conformité des trottoirs rue de Gray et rue Saint Claude à Heillecourt pour le compte de Batigère.

ARRETE :

Article 1^{er} – **Du lundi 24 septembre 2018 au vendredi 23 novembre 2018 inclus**, l'entreprise COLAS NORD-EST est autorisée à occuper le domaine public pour la mise en conformité des trottoirs rue de Gray et rue Saint Claude à Heillecourt.

Article 2 – Les préconisations seront les suivantes :

- Chaussée rétrécie au droit des travaux uniquement
- Sortie des camions sur la rue de Besançon
- Gestion des riverains et des piétons

Article 3 – L'installation de véhicules et des engins sera autorisée sur le domaine public au droit du chantier.

Article 4 – L'entreprise COLAS NORD-EST prendra toutes dispositions utiles pour assurer la signalisation et la présignalisation du chantier, la sécurité des piétons, des automobilistes aux abords du chantier.

Article 5 – Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices, et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. Par ailleurs, celui-ci veillera à la propreté des lieux d'intervention.

Article 6 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Métropole – Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise COLAS NORD-EST,
- Les Services Techniques Municipaux,
- La Police Municipale.

Le Maire,



D. SARTELET